

# Tarifs du Restaurant Scolaire et Service Enfance Jeunesse - Année 2024-2025

## Restaurant scolaire

(Décision du Conseil Municipal du 6 mai 2024, visée par le Sous-préfet de Muret)

Quotients familiaux	Tarifs applicables par repas et par enfant
0 à 800	1,00 €
801 à 1000	3,10 €
1001 à 1200	3,20 €
1201 à 1500	3,35 €
1501 et +	3,60 €

Repas exceptionnel : 4,10 € / repas

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé – Panier repas fourni par la famille) : 1,10 €

## Service enfance et jeunesse

(Décision du Conseil Municipal du 6 mai 2024, visée par le Sous-préfet de Muret)

### CLAE

Quotients familiaux	Matin (7h à 8h30)	Soir Élémentaire (16h45 à 18h)	Soir Maternelle (16h30 à 18h)
0 à 400	0,55 €	0,65 €	0,70 €
401 à 800	0,70 €	0,80 €	0,90 €
801 à 1200	0,85 €	1,00 €	1,10 €
1201 et +	1,00 €	1,15 €	1,30 €

### CLSH

Quotients familiaux	CLSH ½ journée sans repas	CLSH ½ journée avec repas	CLSH Journée sans repas	CLSH Journée avec repas
0 à 400	5,00 €	8,00 €	8,00 €	11,00 €
401 à 800	5,50 €	8,50 €	8,50 €	11,50 €
801 à 1200	6,00 €	9,00 €	9,00 €	12,00 €
1201 et +	6,50 €	9,50 €	9,50 €	12,50 €

### CLAC et CAJ

Les cotisations annuelles d'adhésion sont fixées à 10,50 € pour le CAJ et à 5,50 € pour le CLAC qui permet l'accès à l'ensemble des équipements et animations.